RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Circuit administratif DES3 – PIAL- AESH

DES3
AESH ETAT -AESH EPLE

Échanges directs entre le service DES3 et l'AESH :
- les informations sur la paie
- le NUMEN
- l'accès au mail académique
- le changement de situation personnelle (adresse, RIB, mariage, naissance)
- la demande de supplément familial de traitement (SFT)
- l'information sur l'affectation en tête de PIAL
- l'accès à ENSAP

Le service DES3 transmet à la tête de PIAL :
- les contrats et avenants aux contrats
- les procès-verbaux d'installation

La tête de PIAL renvoie au service DES3 :
- les contrats et avenants signés par l'AESH
- les procès-verbaux d'installation signés

La tête de Pial transmet au service DES3 via le formulaire de demande d'absence des AESH :
- les demandes de congé, prolongation et régularisation (avec justificatifs)
- les demandes d' autorisation d'absence (avec justificatifs)

Le service DES3 transmet aux AESH **via la tête de PIAL :**
- les arrêtés relatifs aux congés et aux autorisations d'absence

TÊTE DE PIAL

L'AESH transmet au pilote de PIAL **via son école ou établissement d'exercice** :
- les demandes d'autorisation d'absence*
- les demandes de congé, prolongation et régularisation *
- la demande de cumul d'activités*
- les contrats ou avenants aux contrats signés
- les procès-verbaux d'installation signés par le directeur d'école ou le chef d'établissement d'affectation

* avec les justificatifs

Le pilote du PIAL choisit le mode de remplacement des démissions de l'AESH :
- soit par un nouveau recrutement
- soit par une augmentation de quotité d'un ou de plusieurs AESH

AESH

PILOTE DE PIAL

Émet un avis via le formulaire de demande d'absence des AESH

École Établissement d'exercice

Émet une observation via le formulaire de demande d'absence des AESH

COORDONNATEUR